

*Mairie de
BARD lès PESMES*



*Réunion du conseil municipal
du jeudi 10 avril 2025*

Etaient présents : Mr HENRIET Christophe, Mr JOANNES Pascal, Mr ROUGET Jonathan,
Mr ROUGET Marcel, Mr SCHMITT Luc, Mr TISSOT Vincent

Absents excusés : JACQUOT Serge donne pouvoir à TISSOT Vincent
GERARD Alexandra donne pouvoir à HENRIET Christophe

Absentes excusées : HENRIET Amélie, HENRIET Lucie

Secrétaire de séance : ROUGET Jonathan

Approbation du compte rendu du 20 février 2025 :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Un conseiller choisi de ne pas prendre part au vote.

Délib 008-2025 du 10 avril 2025 Compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 7

Abstention : 1

Contre : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2024.

Délib 009-2024 du 10 avril 2025 : Compte administratif 2024

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'année 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement dépenses :	79 450.29 €
Fonctionnement recettes :	103 326.77 €
Investissement dépenses :	24 087.05 €
Investissement recettes :	31 128.26 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part à la présente délibération ni au vote. Après en avoir délibéré, et à la majorité des présents et représentés

Pour : 5

Abstention : 1

Contre : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2024.

Le Maire est rappelé pour revenir dans la salle.

Délib 010-2024 du 10 avril 2025 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 105 398.81 €, décide à la majorité des présents et représentés

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 876.48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – déficit	81 522.33 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	105 398.81 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 22 276.42 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement F = D+E	- 22 276.42 €
Affectation : C = G+H	105 398.81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	22 276.42 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	83 122.39 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Pour : 7

Abstention : 1

Contre : 0

Délib 011-2025 du 10 avril 2025 : Budget Primitif 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents et représentés de voter :

Le budget primitif de l'année 2025 qui s'équilibre tel que :

Fonctionnement dépenses :	213 542.24 €
Fonctionnement recettes :	235 196.71 €
Investissement dépenses :	48 356.42 €
Investissement recettes :	48 356.42 €

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 1

Délib 012 du 10 avril 2025 : Taux de fongibilité des crédits 2025 :

La fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents et représentés de voter : Le taux de fongibilité pour la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5% chacune pour l'exercice 2025.

Pour : 7

Abstention : 1

Contre : 0

Délib 013 du 10 avril 2025 : Vote des taxes locales 2025 :

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.66 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.07 %

Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Nomination 3 membres à l'AFR : Reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion

Délib 014 du 10 avril 2025 : Facturation frais de matériel à la commune de BRESILLEY :

Les communes de Bresilley et de Bard Les Pesmes ont en commun le tracteur et la faucheuse. La commune de Bard Les Pesmes prend en charge les frais et refacture 50% à la commune de Bresilley. Nous devons facturer la période 2017 à 2024 soit la somme de 2 201.30 € qui se décompose comme suit :

Assurance : 536.54 €

Gazoil : 1 095.95

Réparation / entretien : 568.81 €

A l'unanimité des présents et représentés, les membres du conseil décident de facturer sur 2025 la période allant de 2017 à 2024.

Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Délib 015 du 10 avril 2025 : Encaissement indemnité de sinistre de la salle polyvalente :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents et représentés d'accepter en acompte l'encaissement du virement de ALLIANZ 66 809.89 € concernant le coût de reprise des fissures sur les murs de la façade de notre salle polyvalente.

Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Délib 016 du 10 avril 2025 : Annulation de notre délibération 006-2025 du 20 février 2025 (CNAS) :

La préfecture de la Haute-Saône demande l'annulation de la délibération N°006-2025 du dernier conseil au motif que la commission CST du centre de gestion départementale doit statuer en amont. Le conseil à l'unanimité des présents et représentés décide de retirer cette délibération.

Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Délib 017 du 10 avril 2025 : Demande de subvention voyage scolaire :

Une demande de subvention pour un voyage scolaire en Angleterre du 13 au 18 mars 2025 a été faite. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50 €.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délib 018 du 10 avril 2025 : Demande de subvention pour l'installation d'entreprise :

Demande de subvention de la part de Maison DOS SANTOS pour une installation d'entreprise sur la commune. Le conseil municipal décide à la majorité, des présents et représentés de lui faire la gratuité de la salle polyvalente pour 2 journées (ce qui correspond à un montant de 120 €). Mr le maire ne prend pas part au vote.

Pour : 4

Abstention : 1

Contre : 1

Délib 019 du 10 avril 2025 : demande subvention de l'association sportive du collège de Pesmes :

Demande de subvention de la part de l'association sportive du Collège de PESMES. Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser une subvention de 50 €.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délib 020 du 10 avril 2025 : Demande de raccordement électrique :

Suite au refus de la propriétaire d'accorder la servitude afin de réaliser le raccordement électrique d'une maison neuve rue des Marachaux, une extension de réseau doit être créée. Après consultation du SIED 70, à la majorité des présents et représentés le conseil municipal refuse de prendre en charge ce financement.

Pour : 7

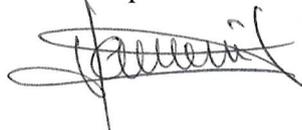
Abstention : 1

Contre : 0

-Relancer entreprise pour travaux par mail (éclairage)

Séance levée à 21h12

Le Maire
Christophe HENRIET



Le secrétaire de séance
Jonathan ROUGET

